PUBLIÉ LE 09/11/2020 - MIS À JOUR LE 18/01/2021

Dépakine, valproate de sodium et dérivés - Communiqué

-

A la suite d’une convocation ce jour par la juridiction d’instruction, l’Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) a été mise en examen pour blessures et homicides involontaires par négligence dans l’affaire de la Dépakine.

L’ANSM prend toute la mesure de la souffrance des victimes et œuvre depuis plusieurs années afin de limiter l'exposition au valproate des femmes en âge d'avoir des enfants.

L’ANSM répondra à toute interrogation de la Justice afin d’apporter sa pleine et entière contribution à la manifestation de la vérité.